



PREAVIS MUNICIPAL No 02-2017

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 13 février 2017

Objet : VESTIAIRES ABRIS PC - PROJET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE ET NOUVELLE ORGANISATION

Le projet prévoit la rénovation et transformation partielle des vestiaires douche situés dans les abris PC au Collège du Marais. L'aménagement actuel a bientôt 30 ans. Ces vestiaires douche sont utilisés tant par le FC Gimel-Bière que l'armée lors de ses cours de répétition 4 x par année.

A l'époque, il avait été prévu un accès commun à tous les vestiaires. Les vestiaires « arbitres » étaient alors intégrés aux vestiaires des joueurs. Par cette organisation, il n'était pas possible de distinguer la zone « pieds propres » et la zone « pieds sales ».

Une réorganisation (transformation) de ces locaux comprend la création d'un couloir permettant un accès neutre à chacun des vestiaires et la suppression des vestiaires arbitres. Ces derniers seront créés dans un local disponible de la cantine.

Deux nouvelles portes blindées seront créées dans l'enveloppe des abris pour permettre cette nouvelle disposition des circulations.

Les cloisons légères de séparation ainsi que les bancs seront adaptés au nouveau dimensionnement des vestiaires.

La suppression des vestiaires arbitres permettra l'agrandissement des zones douches.

Le revêtement de sol en résine a fait son temps. Il est prévu de le décaper et refaire un nouveau revêtement en résine PU selon les normes actuelles (anti-dérapant) ceci pour l'ensemble des vestiaires et douches.



Les murs béton des douches sont revêtus d'une peinture deux composants fortement dégradée qui a été recouverte par des plaques en PVC. Ces plaques seront déposées, la peinture sera décapée et une résine PU sera appliquée, idem revêtement des sols.

Les murs et plafonds en béton des vestiaires seront également repeints.

Les deux zones WC seront maintenues à l'identique, seules 7 cuvettes de WC, très dégradées, seront remplacées.

Sur le plan des installations techniques, il est prévu :

- Le déplacement de quelques radiateurs
- Le remplacement des luminaires (un certain nombre de plaque de protection sont cassées). Les modèles existants ne se fabriquant plus, le projet comprend la pose de nouveaux luminaires fluo répondant aux normes actuelles en matière de protection contre l'humidité.

CREATION DE VESTIAIRES ARBITRES DANS LA CANTINE

Afin de remplacer les vestiaires arbitres supprimés dans les abris, le projet prévoit leur aménagement dans un local disponible de la cantine.

Les deux vestiaires comprendront chacun une zone douche et vestiaire avec bancs et patères, ainsi qu'une cabine WC séparée.

Les travaux projetés comprennent :

Le montage de galandages en maçonnerie crépie, recouverte de faïences dans les douches et WC et de dispersion sur les autres murs

Les murs des façades seront isolés intérieurement

Le plafond existant en lambris sera remplacé par du placo-plâtre peint (une isolation thermique de 12 cm avec pare-vapeur entre les chevrons est déjà en place)

Le sol existant en ciment sera recouvert d'un carrelage

Sur le plan des installations techniques, il est prévu le remplacement du radiateur et une installation électrique neuve adaptée, ainsi que les installations sanitaires pour les douches et le WC.

CHANGEMENT DES POMPES

La Municipalité prévoit également le remplacement de la deuxième pompe à eaux usées pour un montant de Fr. 5'000.-, la première ayant été remplacée en 2016. Ces pompes datent de la construction du bâtiment. A ce montant il faut ajouter une installation d'un transmetteur d'alarme pour environ Fr. 4'000.-, travaux de raccordement électriques compris.

COUTS DES TRAVAUX

Le détail des travaux envisagés a été établi par le Bureau d'architecture Crausaz à Lausanne selon des offres déposées par les entreprises concernées. Ce détail est joint au présent préavis. La Municipalité a décidé de ne pas investir dans 2 douches supplémentaires évaluées à Fr. 5'000.- telles que décrites dans le détail des coûts. C'est donc un montant de Fr. 237'000.- TTC qui est annoncé. A ce montant viendra s'ajouter le remplacement de la pompe pour Fr. 5'000.- TTC.



Le coût total des travaux tels que décrits ci-dessus sera le suivant :

Montant TTC travaux de rénovation	Fr. 237'000.-
Remplacement d'une pompe + transmetteur Alarme	Fr. 9'000.-
Total des coûts prévus par le présent préavis	<u>Fr. 246'000.-</u>

Ce montant sera intégralement prélevé sur le compte Raiffeisen 1001.36 présentant un solde disponible au 31.12.2016 de Fr. 279'553.45

Ce dernier montant indiqué ci-dessus provient des frais d'entretien libérés par le Canton lors de sa reprise de la gestion des abris en 2011.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis No 02/2017 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.

De l'autoriser à prélever un montant de Fr. 246'000.- TTC.- déposé sur le compte bancaire No 1001.36 auprès de la Banque Raiffeisen.

D'amortir ces travaux sur une période de 20 ans.

De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges supplémentaires d'amortissement d'un montant estimé à Fr. 8'700.- après déduction du compte de réserve de Fr. 71'867.50.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2017.

Au nom de la Municipalité :


Sylvie Judas
Syndique


Lucy Thalmann
Secrétaire municipale



Annexe : Détails des coûts